



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LE DECLASSEMENT ET LA
DESAFFECTATION DE 111 M² DE LA RUE DU BEL
HORIZON**

**Mairie de CERBERE
66290**

Tél. 68.88.41.85
Fax. 68.88.47.64

N° 199/2018

Le Maire de la Commune de Cerbère,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2141-1

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 relatif au classement et
déclassement de voirie

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R141-4 et R141-10 fixant les
conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie.

Vu le code rural

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2017 engageant la procédure de
déclassement du domaine public des terrains constituant une partie de la rue du Bel Horizon.

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-
Orientales

Considérant que la désaffectation et le déclassement des emprises objet du projet ne portent
pas atteinte aux fonctions de desserte de la rue.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la propriété de Monsieur BESA

ARRETE

Article 1er – Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser et de désaffecter du
domaine public communal 111 m² de la rue Bel Horizon.

Article 2^{ème} : Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Madame PARDINEILLE Anne-Isabelle,
Urbaniste, domiciliée 95 route du Vallespir – 66 740 LAROQUE DES ALBERES

Article 3^{ème} : Ladite enquête se tiendra à compter du 14 janvier 2019 à 9h 00 jusqu'au 28
janvier 2019 à 17H00 inclus à la mairie de CERBERE – 23 avenue du Général de Gaulle -66 290
CERBERE

Article 4^{ème}: Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets
non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du

public en mairie Cerbère pendant toute cette période, aux jours habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14h 00 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à la mairie de Cerbère- 23 avenue du Général de Gaulle – 66290 CERBERE à l'attention de Madame PARDINEILLE Anne-Isabelle , ou par adresse électronique suivante : mairie@cerbere-village.com

Le dossier est également mis en ligne sur le site officiel de la commune de Cerbère <http://www.cerbere-village.com> pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 5ème : Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, dans la salle du conseil municipal, située à l'intérieur de la mairie, selon le calendrier de permanences suivant :

- Le Mardi 22 janvier 2019 de 14H00 à 17H00.

La salle du conseil est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 6 ème: Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage et sur le site officiel de la commune de Cerbère 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci.

Article 7 ème : Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête aux propriétaires riverains concernés par LRAR.

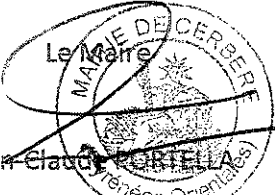
Article 8 ème : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article 9 ème: En application des articles L. 2122-23 L. 2131-1 et L. 2131-2 du C.G.C.T. la présente décision, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

Article 10 ème: La Secrétaire Générale, le gardien de police Municipal et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 11 ème: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°198/2018 en date du 10/12/2018 ayant le même objet.

A Cerbère, le 12 décembre 2018


Le Maire
Jean-Claude PORTELLA
Pyrénées-Orientales

Certifié exécutoire

Transmis en sous-Préfecture le : 13/12/2018

Affiché le 13/12/2018

Notifié le 14/12/2018